

Formulaire de traitement en PDF interactif

RGPD

Traitement de données personnelles

(nom et /ou références)

Etablissement ou organisme responsable du traitement

informatique
et liberté



Aide à la rédaction du traitement des données personnelles

Qu'est-ce qu'un traitement ?

C'est toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuée ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction;

Qui est le responsable du traitement ?

C'est la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement;

Qu'entend-on par responsable conjoint ?

C'est un des responsables du traitement lorsque deux ou plusieurs responsables déterminent conjointement les finalités et les moyens du traitement;

Qu'entend-on par représentant du responsable du traitement ?

C'est une personne physique ou morale établie dans l'Union Européenne, désignée par le responsable du traitement ou le sous-traitant par écrit qui le représente en ce qui concerne leurs obligations respectives en vertu du présent règlement;

Qu'est-ce que la finalité du traitement ?

C'est l'objectif principal d'une application informatique de données personnelles. Exemples de finalité: gestion des recrutements, gestion des clients, enquête de satisfaction, surveillance des locaux, etc.

Quelles sont les catégories de personnes concernées par le traitement ?

Ce sont tous les types de personnes faisant l'objet du traitement de données : salariés, clients, patients, prospects, administrés, candidats, ...

Qu'entend-on par données sensibles ?

C'est des données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, la santé, la vie ou l'orientation sexuelle, les infractions pénales ou condamnations, ...

Quelles mesures de sécurité doivent être prises pour protéger les données personnelles ?

Compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, le responsable du traitement et le sous-traitant mettent en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, y compris entre autres, selon les besoins:

- a) la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel;
- b) des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement;
- c) des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique;
- d) une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

Lors de l'évaluation du niveau de sécurité approprié, il est tenu compte en particulier des risques que présente le traitement, résultant notamment de la destruction, de la perte, de l'altération, de la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou de l'accès non autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite.

L'application d'un code de conduite approuvé comme le prévoit l'article 40 ou d'un mécanisme de certification approuvé comme le prévoit l'article 42 peut servir d'élément pour démontrer le respect des exigences prévues au paragraphe 1 du présent article.

Le responsable du traitement et le sous-traitant prennent des mesures afin de garantir que toute personne physique agissant sous l'autorité du responsable du traitement ou sous celle du sous-traitant, qui a accès à des données à caractère personnel, ne les traite pas, excepté sur instruction du responsable du traitement, à moins d'y être obligée par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre.

(Extraits documents CNIL)

Traitement de données personnelles

Application du règlement européen (UE - 2016/679) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Le présent traitement contient 14 pages numérotées de 01 à 13

**Nom de l'organisme
ou de l'entreprise**

Adresse

Ville

Téléphone

Fax

Email

**Nom du délégué à la
protection des données
ou
nom du responsables
des traitements**

Coordonnées

PDF version de présentation **GUILLARD**

Copyright by GUILLARD 2018
ISBN 2-910833-83-6

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41 d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé d'un copiste et non destinées à une utilisation collective et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite (alinéa 1er de l'article 40).

1 Nom du traitement de données personnelles



Référence du traitement

Date de création du traitement

2 Responsable du traitement *(nom et coordonnées)*



3 Responsable(s) conjoint(s) interne(s) ou sous-traitant(s) *(nom(s) et coordonnées)*



4 Représentant du responsable du traitement *(nom et coordonnées)*



5 Finalité principale du traitement effectué



6 Sous-finalité(s) du traitement effectué



PDF Interactif
Version de présentation
GUILLARD

7 Catégories de personnes concernées par le traitement



- Salariés OUI NON
- Clients OUI NON
- Candidats OUI NON
- Prospects OUI NON
- Administrés OUI NON
- Autres OUI NON

Si OUI, préciser ci-contre)

8 Catégories de données personnelles concernées par le traitement



- Etat civil, identité, données d'identification, images OUI NON
- Informations d'ordre économique et financier
(revenus, situation financière, situation fiscale) OUI NON
- Données de connexion (adresse IP, logs, etc.) OUI NON
- Données de localisation (déplacements, données GPS, GSM, etc.) OUI NON
- Autres OUI NON *(si OUI, préciser)*

9 Données personnelles sensibles contenues dans le traitement



- Données révélant l'origine raciale ou ethnique OUI NON
- Données révélant les opinions politiques OUI NON
- Données révélant les convictions religieuses ou philosophiques OUI NON
- Données révélant l'appartenance syndicale OUI NON
- Numéro d'identification national unique (NIR pour la France) OUI NON
- Données concernant la vie OUI NON
- Données génétiques OUI NON
- Données biométriques aux fins d'identifier une personne physique
de manière unique OUI NON
- Données concernant la vie ou l'orientation sexuelle OUI NON
- Données concernant des mineurs de moins de 16 ans..... OUI NON
- Autres OUI NON *(Si OUI, préciser)*

PDF Interactif
version de présentation
GUILLARD

Empty area for the summary of action plans.

PDF Interactif
Version de présentation
GULLARD

Date de rédaction de la
fiche de traitement des DP

Empty box for the date of writing the DP processing sheet.

Visa du responsable du
traitement des DP

Empty box for the signature of the DP processing responsible.

Visa du délégué à la
protection des DP

Empty box for the signature of the DP protection delegate.

RGPD

Traitement de données
personnelles



Informatique
et liberté

Reproduction interdite - www.guillard-publications.com



Réf. RGPD.TRT